

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017**  
**DELIBERATION N° 26**

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

**Absents non représentés :**

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
mairie le .....*

*Et du dépôt  
au titre du contrôle  
de légalité le .....*

*Le Maire*

**OBJET : ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION – Conventions avec l'Éducation nationale pour le financement d'équipements numériques et la mise à disposition de ressources numériques.**

*Entendu le rapport de Madame Durruty,*

Guidée par les enjeux forts en matière d'éducation, l'action volontariste de la Ville de Bayonne en faveur du développement des équipements et usages numériques dans ses écoles publiques a été initiée dès septembre 2007 et ce, au bénéfice de l'ensemble de la communauté scolaire.

Aujourd'hui, le 2<sup>nd</sup> plan « école numérique » impulsé depuis 2014-2015 permet de consolider un parc comptant 359 postes informatiques connectés, dont 24 ordinateurs portables de direction et 2 classes mobiles, 51 imprimantes, 9 vidéoprojecteurs simples, 11 tableaux blancs interactifs, 45 vidéoprojecteurs interactifs, 25 copieurs multifonctions, 8 scanners, 18 appareils photo numériques, 1 caméscope et 21 serveurs.

Les déploiements successifs et conséquents, dont le coût est estimé à 454 000 € au titre des trois dernières années scolaires, favorisent en continu l'optimisation du parc informatique de l'ensemble des écoles en mettant à disposition des appareils récents, fiables et sécurisés tout en renforçant des usages innovants. Par ailleurs, des travaux d'infrastructures lourds accompagnent chaque déploiement, développant ainsi, la qualité des connexions à internet.

En cohérence avec cette dynamique, l'appel à projet « Collèges numériques et innovation pédagogique 2017 » lancé en ce début d'année par le Ministère de l'Education nationale, offre aux collectivités territoriales l'opportunité de bénéficier de financements exceptionnels pour l'achat de ressources numériques à hauteur de 500 € (logiciels,...) et de classes mobiles (à hauteur de 50 % plafonnés à 4 000 €).

Ainsi, la Ville envisageant l'acquisition d'une classe mobile pour la nouvelle école élémentaire du Petit Bayonne et le renouvellement de deux classes mobiles respectivement celles des écoles élémentaires la Citadelle et Jean-Pierre Brana, a fait acte de candidature pour ces trois projets.

Au final, la candidature de l'école élémentaire du Petit Bayonne a été écartée, car son établissement de rattachement, le collège Marracq, n'a pas été lui-même sélectionné, ce qui était une condition de l'appel à projet. En revanche, les candidatures des écoles élémentaires la Citadelle et Jean-Pierre Brana rattachées au collège Albert Camus qui lui a été sélectionné, ont quant à elles été retenues.

Dès lors, ont été rédigées :

- une première convention définissant l'organisation du partenariat entre l'Académie de Bordeaux et la Ville de Bayonne qui intègre notamment les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques et services associés ;
- une seconde convention visant à organiser la collaboration entre la Ville de Bayonne et le collège Albert Camus dans le cadre de la mise à disposition des ressources numériques pour ces deux écoles.

Au regard de l'intérêt de cette opération, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des conventions ci-annexées qui formalisent les engagements réciproques des parties et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

*Ont signé au registre les membres présents.*

***ADOPTION A L'UNANIMITE***

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne